



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1998/NGO/76
27 mars 1998

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-quatrième session
Point 5 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA JOUISSANCE EFFECTIVE, DANS TOUS LES PAYS, DES DROITS
ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS PROCLAMES DANS LA DECLARATION
UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME ET DANS LE PACTE INTERNATIONAL
RELATIF AUX DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, ET ETUDE DES
PROBLEMES PARTICULIERS QUE RENCONTRENT LES PAYS EN DEVELOPPEMENT DANS
LEURS EFFORTS TENDANT A LA REALISATION DE CES DROITS DE L'HOMME

Exposé écrit présenté par l'Organisation internationale pour
le développement de la liberté d'enseignement, organisation
non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué
conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[11 mars 1998]

Mondialisation financière et droits de l'homme

1. En 1997, en marge de la Commission des droits de l'homme, l'Entraide universitaire mondiale (EUM) et l'Organisation internationale pour le développement de la liberté d'enseignement (OIDEI), en collaboration avec l'Observatoire de la finance, ont organisé un colloque autour du thème : "Mondialisation financière et droits de l'homme". A ce colloque ont participé M. Guy Guermeur, vice-président de l'OIDEI et ancien vice-président de la Commission ACP du Parlement européen, M. Paul H. Dembinski, secrétaire général, Observatoire de la finance et professeur à l'Université de Fribourg, M. Rubens Ricuperro, secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), M. David Hartridge, directeur de la Division des services financiers de l'Organisation mondiale du commerce, M. Christian Comelieu, professeur à l'Institut universitaire d'études du

développement (IUED) à Genève, et M. Patrice Meyer-Bisch, coordonnateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Fribourg. Nous résumons ici les principales interventions.

Guy Guermeur, vice-président de l'OIDEL

2. Durant les 50 dernières années, la globalisation a beaucoup progressé : les pays et les individus sont devenus de plus en plus les parties d'un seul et même espace. Si nous pouvons relever un certain nombre d'effets négatifs, nul ne peut pourtant nier que l'essor général de l'économie a connu des développements considérables du fait même de la suppression des frontières. Tous les appels à rechercher un modèle différent ont échoué et ceux qui ont résolument accepté le modèle économique occidental ont mieux réussi que ceux qui hésitaient.

3. La globalisation, en facilitant les échanges a induit une augmentation des richesses. Les droits élémentaires (tels que le droit de manger à sa faim, le droit d'être en sécurité, ou encore le droit de pouvoir s'exprimer, de savoir, de dire) en ont bénéficié. Néanmoins, le système reste imparfait. Des contradictions importantes sont aujourd'hui constatées : entre le salarié et le consommateur, entre le salarié et le capitaliste, entre les pays en développement et les pays développés, entre les pays les plus organisés et les pays qui cherchent un peu leurs structures communes.

4. En conséquence, je pense que les droits de l'homme, s'ils ont bénéficié de l'ouverture des frontières, peuvent être ici et là menacés. Il s'agit donc pour nous aujourd'hui de débusquer les injustices et parer les attaques contre les droits de l'homme. Des remèdes sectoriels ont déjà été trouvés (Organisation mondiale du commerce, Bureau international du Travail, ainsi que d'autres institutions des Nations Unies).

5. Est-il vraiment utopique d'imaginer que se crée demain, sous la pression des opinions publiques, une prise de conscience des acteurs économiques qui aboutisse à la création d'un "gendarme" des droits de l'homme ?

Paul H. Dembinski, secrétaire général, Observatoire de la finance à Genève, et professeur à l'Université de Fribourg

6. Depuis une vingtaine d'années, les rapports entre les activités financières et le reste de l'économie subissent une transformation en profondeur dont l'ampleur et les conséquences, notamment sur le plan social, méritent une réflexion urgente.

7. Même s'ils restent silencieux sur la nature même de cette évolution, quelques chiffres permettent d'en saisir l'importance. De 1980 à 1993, le produit national brut nominal des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques a été multiplié par 2,5, la valeur du commerce mondial par 3,4 et celle des actifs financiers traités sur les plus grandes places boursières par 7,7. Parallèlement, le volume des transactions de change augmentait 15 fois. La croissance des activités financières est donc bien deux à quatre fois plus forte que celle du reste de l'économie.

8. Cette accélération modifie fondamentalement la place de la finance dans l'économie contemporaine : d'un secteur économique spécialisé, celle-ci est devenue une activité transversale qui touche aussi bien l'agriculture et l'industrie que les services. Plus que par le passé, la finance fait partie de notre vie privée; sa place dans la vie publique et politique ne cesse d'augmenter.

9. Le 15 août 1971, le président Nixon suspendait la convertibilité du dollar en or. La discorde ou l'impuissance des gouvernements de l'époque ont amorcé le processus de "privatisation des monnaies" qui se poursuit aujourd'hui encore par l'érosion continue du pouvoir des banques centrales sur la création monétaire.

10. Le changement des rapports entre la finance et le reste de l'économie comporte au moins deux conséquences :

- La première tient à la fusion des domaines monétaire et financier, auparavant séparés juridiquement et institutionnellement. Les opérations de change représentent aujourd'hui une grande partie des activités financières. Ce nouvel état de fait nous oblige à redéfinir les compétences des pouvoirs publics nationaux, internationaux et supranationaux et leurs instruments d'action, notamment en matière de surveillance et de régulation.
- La seconde est liée à l'ambiguïté croissante des rapports entre la finance en voie de globalisation et la monnaie qui reste un symbole de la souveraineté au service de l'intérêt général.

11. L'Observatoire de la finance est précisément né de la conviction qu'il importe, plus que par le passé, de veiller à la convergence de l'évolution de la finance et des exigences du bien commun. En effet, si l'évolution des marchés financiers ne fait aucun doute, leur contrôle reste hypothétique. Leur autorégulation semble peu probable tant le souci des résultats immédiats est prépondérant sous la pression de la concurrence. Un contrôle de l'extérieur paraît peu plausible à court terme au vu de la complexité des enjeux et de la faiblesse des institutions en place.

12. L'exacerbation financière a pu avoir lieu parce que nous avons laissé carte blanche au petit spéculateur qui dort en chacun de nous. Nous nous sommes laissé séduire et impressionner par la clarté, l'élégance et la rationalité apparente du langage des chiffres. Il est temps d'admettre que la finance, tout en étant indispensable au bon fonctionnement de l'économie et de la société, ne peut être le facteur ultime déterminant nos choix individuels, familiaux, industriels, politiques et sociaux. C'est à cette condition seulement, qui fait appel à notre sens personnel de la responsabilité, que la dérive pourra être évitée.

Rubens Ricupero, secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

13. En cette fin de siècle, je vois deux problèmes majeurs dans le monde : l'inégalité - tant à l'intérieur des pays qu'entre eux - et le chômage. Dans les deux cas, le XXe siècle n'a apporté aucune solution satisfaisante; au

contraire, ces problèmes ont été aggravés par la mondialisation. A mesure qu'elle unifie les marchés, la globalisation unifie l'espace économique à l'échelle de la planète. Si les barrières étaient parfois responsables de quelques inefficacités, elles servaient aussi à protéger les secteurs plus faibles. A mesure que les barrières commencent à disparaître, la concurrence est exacerbée et devient un enjeu en soi. C'est bien la concurrence qui a fait des Etats-Unis une économie extrêmement productrice.

14. En même temps, la concurrence est un jeu et, comme tous les jeux, elle a besoin de règles et d'arbitres. En effet, dénuée de règles, la concurrence, au lieu d'apporter, comme on le pensait, un effet positif, est en train de susciter l'angoisse. On demande aux gens de renoncer à la stabilité de l'emploi et à l'amélioration des salaires, en invoquant la concurrence. Ce faisant on essaie de convaincre l'être humain de renoncer à son besoin de sécurité alors que celui-ci, avec le besoin d'affection, confère à l'être humain sa condition. C'est ici, à mon sens, que réside le conflit entre la globalisation et, non seulement les droits de l'homme, mais la condition humaine.

15. Par ailleurs, la mondialisation est souvent présentée comme un phénomène économique récent. En fait, elle a commencé vers la fin du XVe siècle avec l'expansion de l'Europe à travers le capitalisme mercantile des voyages, d'abord vers l'Amérique, puis vers l'Asie. Cette période a connu des moments pénibles et cruels - on se rappelle les oppressions, les génocides, la traite des esclaves - mais elle a brisé définitivement l'isolement des différentes branches de la civilisation. A l'origine de cette première mondialisation, il y avait un phénomène culturel. Les nouvelles techniques de navigation, les innovations juridiques, les lettres de change, les contrats d'assurance maritime ou encore la société par actions, ont rendu possible l'évolution économique.

16. De même aujourd'hui, les innovations permettent de ne plus restreindre la production à l'échelle nationale, mais de l'élargir au niveau international. Pourtant, il faut garder en mémoire que la mondialisation n'est pas exclusivement l'unification de l'espace pour la production, l'investissement, la finance et le commerce, c'est surtout un élargissement de l'espace pour l'action de l'homme. La mondialisation doit être bénéfique à l'être humain et ne devrait pas lui demander un sacrifice. En d'autres termes, l'économie n'est pas un déterminisme: elle résulte de choix politiques. Les citoyens doivent trouver un équilibre entre la concurrence - nécessaire au maintien et à la croissance économique - et la solidarité qui est une arme contre les inégalités et le chômage.

17. Il n'est pas vrai que l'on est désemparé face à ces problèmes. Même les problèmes les plus sérieux comme les problèmes de la spéculation en matière d'opérations de change ont des solutions. En revanche, il faut une volonté politique de les examiner et de les mettre en place. Ce qui implique que la société s'organise et qu'elle influence son gouvernement.

David Hartridge, directeur de la Division des services financiers de l'Organisation mondiale du commerce, Genève

18. La clôture, en 1993, des négociations d'Uruguay a apporté des éléments déterminants dans l'actualité économique. L'Accord général sur le commerce des services (General Agreement on Trade of Services (GATS)) doit être considéré comme l'un deux. Partageant la philosophie que le GATT a propagée pendant les 50 dernières années pour le commerce des biens, le GATS vise à favoriser la libéralisation du commerce, des services, c'est-à-dire à permettre la mondialisation de ce secteur. En effet, lorsque l'on parle de mondialisation économique, on ne peut ignorer l'action du GATT.

19. L'intention de l'accord sur les services est de libéraliser les marchés nationaux afin de permettre à des producteurs étrangers performants de proposer leurs services. Implicitement, il s'agit donc de favoriser les investissements. L'accord prévoit la libéralisation de tous les services, bien que la discussion qui nous occupe se préoccupe tout particulièrement des services financiers. Il faut dire que ces derniers - avec les télécommunications - constituent probablement une part essentielle de toute économie moderne.

20. La conclusion de l'accord implique que près de 90 pays - dont environ deux tiers de pays en développement (PED) - vont permettre à des banques et à des compagnies d'assurance de s'implanter sur leur territoire. La grande surprise réside dans l'importante participation des pays en développement. Les débuts d'Uruguay, dans les années 80, avaient en effet montré la réticence des PED en la matière. L'ambassadeur de l'Inde avait expliqué la situation de son pays. Si l'on ouvre le marché financier indien, les grandes banques étrangères s'empareront des activités génératrices de profit, essentiellement dans les grandes villes. Elles casseront ainsi le réseau de solidarité imposé aux institutions indigènes qui doivent être représentées dans les endroits reculés de l'Inde. Qu'est-ce qui a pu amener les PED à changer leur opinion ? Prendre part au GATS leur permet de rester dans la course en restant crédibles auprès des investisseurs, et attirer ainsi des fonds importants pour financer leur développement.

Christian Comeliau, professeur à l'Institut universitaire d'études du développement (IUED), Genève

21. Pourquoi la mondialisation fait-elle peur du point de vue des droits de l'homme ? Peut-on la maîtriser d'une manière ou d'une autre ?

22. Etant donné le torrent de littérature qui traite de la mondialisation, il est très important de se donner quelques points de repère, surtout lorsqu'on se rend compte de la limite de la logique financière. L'un des points de repère très important a été souligné par M. Ricupero : l'économie découle d'un choix social et non pas l'inverse.

23. Il faut aussi se rendre compte de la force gigantesque que constitue la mondialisation financière. En effet, comparés à la production et au commerce mondial, les marchés monétaires et financiers font preuve d'un dynamisme faramineux. Dans la mesure où ces marchés sont un instrument essentiel de l'économie de marché, la mondialisation financière prend une influence

déterminante dans l'évolution de l'économie mondiale. Pourtant, c'est une force aveugle, parce qu'elle n'a pas d'autre logique que sa propre expansion et sa propre accumulation. La mondialisation financière devient un instrument particulièrement adapté au marchandisage. La sphère financière se dissocie donc de plus en plus de l'économie "réelle" et des besoins sociaux les plus urgents. Tout naturellement, on en vient donc à parler du rapport entre la mondialisation financière et les droits de l'homme. La mondialisation financière n'est ni opposée ni favorable aux droits de l'homme. Elle les ignore tout simplement, car sa logique est toute différente : elle ne s'occupe pas d'une certaine conception de l'homme, de son destin ou de ses besoins.

24. La mondialisation financière traduit un phénomène de concentration de pouvoirs aux mains d'un certain nombre d'agents économiques, financiers essentiellement, sans que ces agents soient en même temps responsables aux niveaux politique et social. Il est par conséquent hautement indispensable de canaliser cette concentration de pouvoirs par un certain nombre de règles du jeu. Il faudrait un cadre institutionnel plus précis qui définisse la place des différents pouvoirs concernés par ce jeu. Actuellement, ces règles sont imprécises et très insuffisantes. Il faut définir nos relations économiques comme un choix de société, et non pas comme le résultat d'un mécanisme aveugle. Cela suppose qu'on se donne un certain nombre de règles institutionnelles qui se substituent à la sacralisation de la rentabilité financière. En fin de compte, il s'agit d'un mécanisme essentiellement politique, du produit d'un certain nombre de choix politiques qu'il faut clarifier.

25. Cependant, comme il n'y a pas de choix politique dissocié de la société dans laquelle on se trouve, il faut d'abord rassembler une certaine base d'appui social et politique pour ce type de choix afin de ne pas raisonner sur des abstractions, en marge des évolutions concrètes de l'économie mondiale.

Patrice Meyer-Bisch, coordonnateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Fribourg

26. Dans le contexte auquel nous nous référons, la mondialisation doit être comprise comme un passage de l'international au global. Les acteurs ont désormais la possibilité de se mettre en réseau sans passer par des entités nationales.

27. La question de l'organisation cohérente de la responsabilité des acteurs en droits de l'homme doit être abordée dans un premier temps sous un aspect logique.

28. Dans notre institut, depuis six ans, nous avons constaté que les milieux des droits de l'homme ont une idée extrêmement simpliste de l'économie et des milieux économiques. L'économie n'est qu'un mécanisme d'allocation des ressources et on ne voit pas tout l'aspect investissement de l'économie ou combien la mise en oeuvre d'un certain nombre de droits est une condition fondamentale du développement, ce que de nombreux textes mettent pourtant en valeur. Du côté des milieux d'éthique économique, on cherche des normes universelles et explicites et on a une idée également extrêmement faible des droits de l'homme. Par conséquent, il est nécessaire de s'interroger sur la responsabilité des acteurs économiques en matière de droits de l'homme, mais

aussi sur les logiques économiques dont nous avons besoin concernant les droits spécifiquement économiques et sociaux et enfin sur la dimension économique de l'ensemble des droits de l'homme.

29. Par une étude parallèle en logique économique et en logique sociale de l'objet de ces droits, nous pourrions établir les seuils suffisants pour faire de tous ces droits des droits justiciables. Néanmoins, le travail de logique est insuffisant, il doit être complété par une analyse structurelle.

30. Les Etats sont souvent mis à mal, notamment dans les instances internationales, car ils sont considérés comme uniques responsables en matière de droits de l'homme. Mais dans la mesure où l'Etat est un Etat de droit, cela n'est pas exact.

31. Il s'agit de dire qui est responsable de quoi. En matière des droits de l'homme beaucoup de progrès ont été enregistrés au niveau de la prise de conscience de cette relation de partenariat - par exemple en ce qui concerne le travail des enfants. Dans le domaine des droits moins identifiables, le travail reste considérable : il s'agit de mettre l'autorité elle-même en réseau. Il s'agit de développer les normes de l'Organisation internationale du Travail tout en respectant les échelles des marchés et remettre à sa place un droit fondamental pour le respect des droits économiques : le droit à la formation.
